



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20231214-02

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

AR Prefecture

063200070712-20231214-DBC20231204_02-DE
Reçu le 22/12/2023
le 22/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023 à 13H

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 06 DECEMBRE 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 décembre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Thomas BARNERIAS, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Olivier CHAMBON.

Membres du Bureau absents excusés : Hélène BOUDON, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

POLITIQUE TARIFAIRE DES ANIMATIONS ADULTES ET FAMILLES DE L'ORANGERIE

Rapporteur : Pierre ROZE

Préambule :

Le Bureau communautaire qui s'est tenu le 25 mai 2023 a approuvé la politique tarifaire des animations adultes et familles de l'Orangerie de la façon suivante :

- Une pratique identique à la politique tarifaire appliquée au secteur jeunesse, afin d'harmoniser les supports Orangerie et accueils jeunes :
- Une participation forfaitaire de 5 euros par famille et par an
- L'achat de cartes à points, basés sur la grille des quotients familiaux (QF) adoptée par la Communauté de communes. Les actions qui génèrent du débit de points sont les sorties et les activités pour lesquelles un intervenant extérieur est requis.

La participation forfaitaire :

Tout au long de l'année le Centre social propose des temps d'animations gratuits, assurés par les animateurs et animatrices de la collectivité. L'accueil et la participation des habitants sont conditionnés à la présence d'un adulte pour les mineurs. Afin de fidéliser les habitants aux activités du lien et de la solidarité, et de promouvoir le lien enfant-parent, tout en contribuant aux achats de petits matériels (déco, couture, pâtisserie...), le Conseil d'animation a proposé une participation forfaitaire de 5€ par an. Une famille qui adhère déjà à un espace jeunesse ne paye qu'une seule adhésion. L'adhésion est valable pour toute la famille.

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

0

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20231214-DBC20231204_02-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

La carte à points

Chaque sortie vaut un nombre de points égal pour tout le monde, mais la valeur du point est différente selon le coût de la carte, calculée en fonction des moyens de chaque habitant, c'est-à-dire en fonction du quotient familial. Ainsi il n'y a pas de transaction d'argent, et surtout pas de différence, de sentiment de gêne, de honte, lors de l'inscription à une sortie.

Les rencontres faites sur les forums des associations avec les habitants, les discussions lors des Conseils d'animation et la présentation du système de carte points, montrent que ce système est bien adapté au fonctionnement des espaces jeunes, car ce public est habitué aux « pass ».

En revanche, la carte à points est apparue comme compliquée d'utilisation ou encore « infantilissante » auprès des publics adultes et familles.

Lors du Conseil d'animation du 24 novembre 2023, instance consultative du Centre social qui réunit des élus, des agents et des habitants, il a été acté à l'unanimité des membres présents, de nouvelles modalités de participation des habitants :

- Le maintien d'une participation forfaitaire de 5 euros par famille et par an ;
- Le paiement direct, plutôt que l'achat d'une carte à points, basé sur la grille des quotients familiaux (QF) adoptée par la Communauté de communes, pour les sorties et les activités qui engendrent un coût de prestations extérieures ;
- Des tarifs en fonction du coût de la prestation et du QF de l'habitant, qui permettent aux familles les plus modestes d'avoir accès aux animations ou aux sorties tout au long de l'année, applicables également pour les « quartiers d'été » :

	Habitant.es de la CCTDM						Hors CCTDM		
	QF jusqu'à 400 €	QF de 401 à 650 €	QF de 651 à 900 €	QF de 901 à 1250 €	QF de 1251 à 1400 €	QF de 1401 à 2300 €	QF à partir de 2301 €	QF jusqu'à 1250 €	QF plus de 1250 €
	A2	B2	C2	D2	E2	F2	G2	H2	I2
Gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans accompagnés d'un adulte									
Coût réel de la sortie ou de l'animation <10€	gratuité	gratuité	gratuité	1€	1.5€	2€	5€	6€	10€
De 11€ à 20€	1€	1.5€	2€	2.5€	3€	4€	10€	11€	20€
De 21€ à 30€	1.5€	2€	2.5€	3€	3.5€	6€	15€	21€	30€
De 31€ à 40€	2€	2.5€	3€	3.5€	4€	8€	20€	31€	40€

Le QF le plus élevé (pour les habitants de la CCTDM) bénéficie également du soutien de la collectivité, car la volonté est de favoriser et d'encourager la mixité sociale, grâce à des tarifs attractifs. L'objectif principal n'est pas de vendre une prestation mais bien de se servir des animations comme support de la découverte et du partage.

Les tarifs pour les habitants hors CCTDM ne sont pas subventionnés, et la priorité de participation va aux habitants du territoire de TDM.



AR Prefecture

063-200070712-20231214-DBC20231204_02-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Le Bureau Communautaire :

- ~~Approuve la mise en place d'une participation forfaitaire de 5€ par famille et par an (année civile) pour les activités gratuites ;~~
- **Autorise** la vente d'activités selon la grille tarifaire proposée
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres du Bureau présents : 22

Représentés :1

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

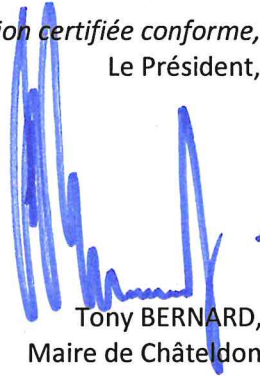
Contre : 0

Abstentions : 0

Membres présents sans voix délibératives :

Non participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20231214-DBC20231204_02-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023